

Allchemet AG

6020 Emmenbrücke

Date d'émission 04.08.2022, Révision 04.08.2022

Version 05. Remplace la version: 04

Page 1 / 16

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise
1.1 Identificateur de produit

Coltogum® Primer 1
UFI: Y5T4-41X5-T20V-HSM0

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
1.2.1 Utilisations pertinentes

Primer

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
Société

Allchemet AG
 Werkstrasse 4
 6020 Emmenbrücke / SUISSE
 Téléphone +41 (0) 848 00 00 88
 Site internet www.allchemet.ch
 E-mail info@allchemet.ch

Secteur informatif
Informations techniques

Technik +41 (0) 848 00 00 88 / info@allchemet.ch

Fiche de Données de Sécurité

sdb@chemiebuero.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence
Organe consultatif

145 (24h) oder +41 44 251 51 51 (24h)

SECTION 2: Identification des dangers
2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]

Flam. Liq. 2: H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 Asp. Tox. 1: H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 Skin Irrit. 2: H315 Provoque une irritation cutanée.
 Eye Irrit. 2: H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 STOT SE 3: H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 Repr. 2: H361d Susceptible de nuire au fœtus.
 STOT RE 2: H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Allchemet AG
6020 Emmenbrücke

Date d'émission 04.08.2022, Révision 04.08.2022

Version 05. Remplace la version: 04

Page 2 / 16

2.2 Éléments d'étiquetage

Le produit doit être marqué selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

DANGER

Contient:

Toluène

Acétone

Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361d Susceptible de nuire au fœtus.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P260 Ne pas respirer les vapeurs.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P331 NE PAS faire vomir.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P405 Garder sous clef.
P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre agréé selon la réglementation locale/nationale.

Caractéristique particulière

Contient: Tétrabutanolate de zirconium. EUH208 Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Dangers physico-chimiques

Le contact avec l'humidité libère des Ethanol.

Dangers pour l'environnement

Ne contient pas de matières PBT ou vPvB.
Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

Autres dangers

D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

SECTION 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable

Allchemet AG

6020 Emmenbrücke

Date d'émission 04.08.2022, Révision 04.08.2022

Version 05. Remplace la version: 04

Page 3 / 16

3.2 Mélanges

Le produit est un mélange.

Conc. [%]	Substance
50 - <60	Acétone
	CAS: 67-64-1, EINECS/ELINCS: 200-662-2, EU-INDEX: 606-001-00-8, Reg-No.: 01-2119471330-49-XXXX
	GHS/CLP: Flam. Liq. 2: H225 - Eye Irrit. 2: H319 - STOT SE 3: H336 - EUH066
10 - <12	Toluène
	CAS: 108-88-3, EINECS/ELINCS: 203-625-9, EU-INDEX: 601-021-00-3, Reg-No.: 01-2119471310-51-XXXX
	GHS/CLP: Flam. Liq. 2: H225 - Repr. 2: H361d - Asp. Tox. 1: H304 - STOT RE 2: H373 - Skin Irrit. 2: H315 - STOT SE 3: H336
<2	Silicate d'éthyle
	CAS: 78-10-4, EINECS/ELINCS: 201-083-8, EU-INDEX: 014-005-00-0, Reg-No.: 01-2119496195-28-XXXX
	GHS/CLP: Flam. Liq. 3: H226 - Acute Tox. 4: H332 - Eye Irrit. 2: H319 - STOT SE 3: H335
0,1 - <1	Tétrabutanolate de zirconium
	CAS: 1071-76-7, EINECS/ELINCS: 213-995-3
	GHS/CLP: Skin Sens. 1: H317 - Eye Irrit. 2: H319

Commentaire relatif aux composants Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC). Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales	Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.
Après inhalation	Assurer un apport d'air frais. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.
Après contact cutané	En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Après contact avec les yeux	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Après ingestion	Demander aussitôt l'avis d'un médecin. Ne pas faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Migraine
Effets irritants
En cas d'ingestion suivie de vomissement, les matières peuvent pénétrer dans les poumons.
Réactions allergiques

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié	Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Produits extincteurs en poudre. Mousse stable aux alcools.
Agent d'extinction non approprié	Jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de:
oxyde de carbone (CO)

Allchemet AG
6020 Emmenbrücke

Date d'émission 04.08.2022, Révision 04.08.2022

Version 05. Remplace la version: 04

Page 4 / 16

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir à l'écart de sources d'inflammation.

Veiller à assurer une aération suffisante.

Utiliser un vêtement de protection individuel.

Sol très glissant suite au déversement du produit.

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).

Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable).

Le produit absorbé est à éliminer conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir les SECTION 8+13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

Aspiration sur le site indispensable.

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Risque d'explosion lors de la pénétration du liquide dans les canalisations.

Une mise à la terre des appareils est nécessaire.

Apparates et équipements doivent être conformes aux normes du stockage et de la manipulation des produits inflammables.

Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.

Nettoyer soigneusement la peau après le travail et avant les pauses.

Protéger la peau en appliquant une pommade.

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants.

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Empêcher les infiltrations dans le sol.

Prévoir une cuve de sol sans écoulement.

Ne pas stocker avec des agents oxydants.

Conserver les récipients hermétiquement fermés.

Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.

Stocker au frais. Stocker au sec.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2

Allchemet AG

6020 Emmenbrücke

Date d'émission 04.08.2022, Révision 04.08.2022

Version 05. Remplace la version: 04

Page 5 / 16

SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****Composants possédant une valeur limite d'exposition (CH)**

Substance
Acétone
CAS: 67-64-1, EINECS/ELINCS: 200-662-2, EU-INDEX: 606-001-00-8, Reg-No.: 01-2119471330-49-XXXX
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 500 ppm, 1200 mg/m ³ , B, 4x, NIOSH
VLCT: Valeur limite court terme (15min): 1000 ppm, 2400 mg/m ³
Valeurs biologiques tolérables: Paramètre: Acétone: 80 mg/l, Substrat d'exam: Urine
Toluène
CAS: 108-88-3, EINECS/ELINCS: 203-625-9, EU-INDEX: 601-021-00-3, Reg-No.: 01-2119471310-51-XXXX
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 50 ppm, 190 mg/m ³ , 4x, H, B, SS:C, DFG, HSE, INRS, NIOSH
VLCT: Valeur limite court terme (15min): 200 ppm, 760 mg/m ³
Silicate d'éthyle
CAS: 78-10-4, EINECS/ELINCS: 201-083-8, EU-INDEX: 014-005-00-0, Reg-No.: 01-2119496195-28-XXXX
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 10 ppm, 85 mg/m ³ , NIOSH
VLCT: Valeur limite court terme (15min): 10 ppm, 85 mg/m ³
Éthanol
CAS: 64-17-5, EINECS/ELINCS: 200-578-6, EU-INDEX: 603-002-00-5, Reg-No.: 01-2119457610-43-XXXX
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 500 ppm, 960 mg/m ³ , SSC, INRS, NIOSH
VLCT: Valeur limite court terme (15min): 1000 ppm, 1920 mg/m ³

DNEL

Substance
Silicate d'éthyle, CAS: 78-10-4
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 85 mg/m ³
Industrie, inhalatoire, Effets locaux à long terme, 85 mg/m ³
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 12,1 mg/kg bw/d
Industrie, inhalatoire, Effets locaux à court terme, 85 mg/m ³
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à court terme, 85 mg/m ³
Industrie, dermique, Effets systématiques à court terme, 12,1 mg/kg bw/d
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 25 mg/m ³
Consommateurs, inhalatoire, Effets locaux à long terme, 25 mg/m ³
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à court terme, 25 mg/m ³
Consommateurs, inhalatoire, Effets locaux à court terme, 25 mg/m ³
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à court terme, 8,4 mg/kg bw/d
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 8,4 mg/kg bw/d
Acétone, CAS: 67-64-1
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 186 mg/kg bw/d
Industrie, inhalatoire, Effets locaux à long terme, 2420 mg/m ³
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 1210 mg/m ³
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 62 mg/kg bw/d
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 200 mg/m ³
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 62 mg/kg bw/d
Toluène, CAS: 108-88-3
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à court terme, 384 mg/m ³
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 384 mg/kg bw/day

Allchemet AG
6020 Emmenbrücke

Date d'émission 04.08.2022, Révision 04.08.2022

Version 05. Remplace la version: 04

Page 6 / 16

Industrie, inhalatoire, Effets locaux à long terme, 192 mg/m ³
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 192 mg/m ³
Industrie, inhalatoire, Effets locaux à court terme, 384 mg/m ³
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 8,13 mg/kg bw/day
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 56,5 mg/m ³
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 226 mg/kg bw/day
Consommateurs, inhalatoire, Effets locaux à court terme, 226 mg/m ³
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à court terme, 226 mg/m ³

PNEC

Substance
Silicate d'éthyle, CAS: 78-10-4
Sédiment, 0,18 mg/kg dw
Eau de mer, 0,0192 mg/l
Sédiment (Eau douce), 0,18 mg/kg
Sédiment (Eau de mer), 0,018 mg/kg
Sédiment (Eau de mer), 0,083 mg/kg dw
Sol, 0,05 mg/kg dw
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 4000 mg/l
Eau douce, 0,192 mg/l
Sédiment (Eau douce), 0,83 mg/kg dw
Acétone, CAS: 67-64-1
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 100 mg/L
Eau douce, 10,6 mg/L
Eau de mer, 1,06 mg/L
Sédiment (Eau douce), 30,4 mg/kg sediment dw
Sol, 29,5 mg/kg soil dw
Sédiment (Eau de mer), 3,04 mg/kg sediment dw
Toluène, CAS: 108-88-3
Sol, 2,89 mg/kg
Sédiment (Eau douce), 16,39 mg/kg
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 13,61 mg/L
Sédiment (Eau de mer), 16,39 mg/kg
Eau douce, 0,68 mg/L
Eau de mer, 0,68 mg/L

Allchemet AG

6020 Emmenbrücke

Date d'émission 04.08.2022, Révision 04.08.2022

Version 05. Remplace la version: 04

Page 7 / 16

8.2 Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques

Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.
Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent répondre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA.

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux. (EN 166:2001)

Protection des mains

0,7 mm Caoutchouc butyle, >480 min (EN 374-1/-2/-3).
Les indications sont données à titre de recommandations. Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser au fournisseur de gants.

Protection corporelle

Vêtement de protection résistant aux solvants (EN 340)

Divers

Eviter le contact avec les yeux et la peau.
Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols.
Choisir les moyens de protection individuelle en fonction de la concentration et de la quantité de composants dangereux ainsi qu'en fonction des conditions spécifiques sur le lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur des moyens de protection concernant la résistance aux substances chimiques de ces derniers.
Les femmes enceintes doivent absolument éviter l'inhalation du produit et tout contact avec la peau.

Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limites sur le lieu de travail ou en cas d'aération insuffisante : porter une protection respiratoire appropriée.
Pour une brève exposition, appareil à cartouche filtrante, cartouche AX (DIN EN 14387).

Risques thermiques

Non applicable

Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement

Protéger l'environnement en appliquant les mesures de contrôle appropriées pour éviter ou limiter les émissions.

Allchemet AG
6020 Emmenbrücke

Date d'émission 04.08.2022, Révision 04.08.2022

Version 05. Remplace la version: 04

Page 8 / 16

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide
Couleur	incolore
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	Non déterminé
Valeur du pH	ca. 7
Valeur du pH [1%]	Non déterminé
Point d'ébullition [°C]	56
Point d' éclair [°C]	-18
Inflammabilité (solide, gaz) [°C]	540
Limite inférieure d'explosion	2,3 Vol.-%
Limite supérieure d'explosion	13 Vol.-%
Propriétés comburantes	Non
Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]	23,3 (20°C)
Densité [g/cm³]	ca. 0,90 (DIN 51757) (20 °C / 68,0 °F)
Densité relative	Non déterminé
Densité de versement [kg/m³]	Non applicable
Solubilité dans l'eau	900 g/L (20 °C) Miscible
Solubilité autres solvants	Pas d'information disponible.
Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]	Non déterminé
Viscosité cinématique	<20,5 mm²/s
Densité de vapeur relative	Non déterminé
Vitesse d'évaporation	Non déterminé
Point de fusion [°C]	<-50
Température d'auto-inflammation	Non déterminé
Temp. de décomposition [°C]	Non déterminé
Caractéristiques des particules	Pas d'information disponible.

9.2 Autres informations

Viscosité dynamique: 1 - 2 mPa.s (25°C) (DIN 51562).

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucun risque connu lors d'une utilisation conforme aux fins.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable sous des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact de l'eau.

Formation possible de mélanges inflammables avec l'air en cas d'échauffement au-dessus du point d'éclair et/ou en cas de pulvérisation ou de nébulisation.

Réagit au contact des acides, des bases et des agents d'oxydation.

10.4 Conditions à éviter

Voir la SECTION 7.2.

Allchemet AG
6020 Emmenbrücke

Date d'émission 04.08.2022, Révision 04.08.2022

Version 05. Remplace la version: 04

Page 9 / 16

10.5 Matières incompatibles

Eau
Réactions avec les acides forts et les alcalis.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Le contact avec l'humidité libère des Ethanol.

Allchemet AG

6020 Emmenbrücke

Date d'émission 04.08.2022, Révision 04.08.2022

Version 05. Remplace la version: 04

Page 10 / 16

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité orale aiguë**

Produit
ATE-mix, oral, >2000 mg/kg bw
Substance
Silicate d'éthyle, CAS: 78-10-4
LD50, oral, rat, > 2500 mg/kg (OECD TG 423)
NOAEL, oral, rat, 10 mg/kg (28 d) (OECD TG 422)
Acétone, CAS: 67-64-1
LD50, oral, rat, 5800 mg/kg (OECD 401)
Toluène, CAS: 108-88-3
LD50, oral, rat, 5580 mg/kg

Toxicité dermale aiguë

Produit
dermique, En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Substance
Acétone, CAS: 67-64-1
LD50, dermique, lapin, > 15800 mg/kg
Toluène, CAS: 108-88-3
LD50, dermique, lapin, 12,124 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

Produit
ATE-mix, inhalatoire (vapeur), >20 mg/L (4 h)
Substance
Silicate d'éthyle, CAS: 78-10-4
LC50, inhalatoire, rat, 10 - 16 mg/l (OECD TG 403)
Acétone, CAS: 67-64-1
LC50, inhalatoire, rat, 76 mg/l (4h)
Toluène, CAS: 108-88-3
LC50, inhalatoire, rat, 25,7 mg/L (4h) (OECD 403)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.
Irritant
Méthode de calcul

Substance
Acétone, CAS: 67-64-1
œil, lapin, OECD 405, irritant
Toluène, CAS: 108-88-3
œil, lapin, OECD 405, non irritant

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.
Irritant
Méthode de calcul

Allchemet AG
6020 Emmenbrücke

Date d'émission 04.08.2022, Révision 04.08.2022

Version 05. Remplace la version: 04

Page 11 / 16

Substance
Acétone, CAS: 67-64-1
Pas d'information disponible., non irritant
Toluène, CAS: 108-88-3
dermique, lapin, Étude, irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 Peut produire une réaction allergique.
 Méthode de calcul

Substance
Acétone, CAS: 67-64-1
Pas d'information disponible., non sensibilisant
Toluène, CAS: 108-88-3
Pas d'information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.
 Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.
 Méthode de calcul

Substance
Acétone, CAS: 67-64-1
Pas d'information disponible., Kann Schläfrigkeit und Benommenheit verursachen.,
Toluène, CAS: 108-88-3
positif

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.
 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.
 Méthode de calcul

Substance
Acétone, CAS: 67-64-1
NOAEL, oral, rat, 900 mg/kg bw/day, négatif
NOAEC, inhalatoire, rat, 22,500 mg/m ³ , négatif
Toluène, CAS: 108-88-3
positif

Mutagenèse

Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.

Substance
Acétone, CAS: 67-64-1
négatif, Studie in vitro,
Toluène, CAS: 108-88-3
Souris, Ames-test, négatif

Toxicité sur la reproduction

Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.
 Susceptible de nuire au fœtus.
 Méthode de calcul
 Le produit contient une ou plusieurs substances de la catégorie Repr. 2 (CLP).
 CAS: 108-88-3

Substance
Acétone, CAS: 67-64-1
NOAEC, inhalatoire, rat, 5 300 mg/m ³
Toluène, CAS: 108-88-3
inhalatoire, rat, Étude, positif

Allchemet AG

6020 Emmenbrücke

Date d'émission 04.08.2022, Révision 04.08.2022

Version 05. Remplace la version: 04

Page 12 / 16

Cancérogénèse Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.

Substance
Acétone, CAS: 67-64-1
Pas d'information disponible.

Danger par aspiration Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Remarques générales

Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

Autres informations Aucun

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Substance
Silicate d'éthyle, CAS: 78-10-4
LC50, (96h), Brachidanio rerio, > 245 mg/l (OECD TG 203)
EC50, (72h), Pseudokirchneriella subcapitata, > 100 mg/l (OECD TG 201)
EC50, (48h), Daphnia magna, > 75 mg/l (OECD TG 202)
NOEC, (96h), Brachidanio rerio, > 245 mg/l (OECD TG 203)
NOEC, (48h), Daphnia magna, > 75 mg/l (OECD TG 202)
NOEC, (72h), Pseudokirchneriella subcapitata, > 100 mg/l (OECD TG 201)
Acétone, CAS: 67-64-1
LC50, (48h), Daphnia pulex, 8800 mg/l
LC50, (96h), Oncorhynchus mykiss, 5540 mg/l
NOEC, (28d), Daphnia magna, 2212 mg/l
NOEC, (96h), Algae, 430 mg/l
Toluène, CAS: 108-88-3
LC50, (96h), Oncorhynchus mykiss, 5,8 mg/L (ECOTOX- Database)
EC50, (24h), Pseudokirchneriella subcapitata, 10,00 mg/L
EC50, (48h), Daphnia magna, 6 mg/L

12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les compartiments de l'environnement Non déterminé

Comportement dans les stations d'épuration Non déterminé

Biodégradabilité Non déterminé

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Non déterminé

12.4 Mobilité dans le sol

Non déterminé

Allchemet AG
6020 Emmenbrücke

Date d'émission 04.08.2022, Révision 04.08.2022

Version 05. Remplace la version: 04

Page 13 / 16

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Inclassables de PBT ou de VPVB sur base de toutes les informations disponibles.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

12.7 Autres effets néfastes

Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

Produit

Éliminer comme déchet dangereux.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

080111*

Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

150110* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
150102

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Transport routier vers ADR/RID 1993

Transport fluvial (ADN) 1993

Transport maritime selon IMDG 1993

Transport aérien selon IATA 1993


Allchemet AG
6020 Emmenbrücke


Date d'émission 04.08.2022, Révision 04.08.2022


Version 05. Remplace la version: 04

Page 14 / 16

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport routier vers ADR/RID Liquide inflammable, nsa (Acétone, Toluène)
- **Code de classification** F1
- **Etiquettes de danger** 
- **ADR LQ** 1 I
- **ADR 1.1.3.6 (8.6)** Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels) 2 (D/E)

Transport fluvial (ADN) Liquide inflammable, nsa (Acétone, Toluène)
- **Code de classification** F1
- **Etiquettes de danger** 

Transport maritime selon IMDG Flammable liquid, n.o.s. (Acetone, Toluene)
- **EMS** F-E, S-E
- **Etiquettes de danger** 
- **IMDG LQ** 1 I

Transport aérien selon IATA Flammable liquid, n.o.s. (Acetone, Toluene mixture)
- **Etiquettes de danger** 

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID 3

Transport fluvial (ADN) 3

Transport maritime selon IMDG 3

Transport aérien selon IATA 3

14.4 Groupe d'emballage

Transport routier vers ADR/RID II

Transport fluvial (ADN) II

Transport maritime selon IMDG II

Transport aérien selon IATA II

Allchemet AG

6020 Emmenbrücke

Date d'émission 04.08.2022, Révision 04.08.2022

Version 05. Remplace la version: 04

Page 15 / 16

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID Non

Transport fluvial (ADN) Non

Transport maritime selon IMDG Non

Transport aérien selon IATA Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non déterminé

SECTION 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

PRESCRIPTIONS DE CEE 2008/98/CE (2000/532/CE); 2010/75/UE; 2004/42/CE; (CE) 648/2004; (CE) 1907/2006 (REACH); (UE) 1272/2008; 75/324/CEE ((CE) 2016/2037); (UE) 2020/878; (UE) 2016/131; (UE) 517/2014

RÈGLEMENTS DE TRANSPORT ADR (2021); IMDG-Code (2021, 40. Amdt.); IATA-DGR (2022)

RÈGLEMENTATIONS NATIONALES (CH): Ordonnance sur les produits chimiques - Ochim; Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques - ORRChim; Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs - OPAM; Ordonnance sur les mouvements de déchets - OMoD; Ordonnance du DFI sur les générateurs d'aérosols

- VeVa Code 080111*

- VOC-part [%] > 60 %

Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM): Seuil quantitatif (SQ): 20000 kg

- Observer les restrictions d'emploi Observer les restrictions d'emploi.

- VOC (2010/75/CE) > 60 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour ce produit, une appréciation de sécurité des matières n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations**16.1 Mentions de danger (SECTION 3)**

H315 Provoque une irritation cutanée.
 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 H361d Susceptible de nuire au fœtus.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 H332 Nocif par inhalation.
 H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Allchemet AG

6020 Emmenbrücke

Date d'émission 04.08.2022, Révision 04.08.2022

Version 05. Remplace la version: 04

Page 16 / 16

16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
 RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
 ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
 ATE = acute toxicity estimate
 CAS = Chemical Abstracts Service
 CLP = Classification, Labelling and Packaging
 DMEL = Derived Minimum Effect Level
 DNEL = Derived No Effect Level
 EC50 = Median effective concentration
 ECB = European Chemicals Bureau
 EEC = European Economic Community
 EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 EL50 = Median effective loading
 ELINCS = European List of Notified Chemical Substances
 EmS = Emergency Schedules
 GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
 IATA = International Air Transport Association
 IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk
 IC50 = Inhibition concentration, 50%
 IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods
 IUCLID = International Uniform Chemical Information Database
 IVIS = In vitro irritation score
 LC50 = Lethal concentration, 50%
 LD50 = Median lethal dose
 LC0 = lethal concentration, 0%
 LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level
 LL50 = Median lethal loading
 LQ = Limited Quantities
 MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
 NOAEL = No Observed Adverse Effect Level
 NOEC = No Observed Effect Concentration
 PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance
 PNEC = Predicted No-Effect Concentration
 REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
 STP = Sewage Treatment Plant
 TLV@TWA = Threshold limit value – time-weighted average
 TLV@STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit
 VOC = Volatile Organic Compounds
 vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

16.3 Autres informations

Méthode de classification

Flam. Liq. 2: H225 Liquide et vapeurs très inflammables. (D'après les données d'essais)
 Asp. Tox. 1: H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. (D'après les données d'essais)
 Skin Irrit. 2: H315 Provoque une irritation cutanée. (Méthode de calcul)
 Eye Irrit. 2: H319 Provoque une sévère irritation des yeux. (Méthode de calcul)
 STOT SE 3: H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. (Méthode de calcul)
 Repr. 2: H361d Susceptible de nuire au fœtus. (Méthode de calcul)
 STOT RE 2: H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (Méthode de calcul)

Positions modifiées

SECTION 2 ajouté: Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

Copyright: Chemiebüro®